



« Morbihan, foot gagnant ! »

Ligue de Bretagne de Football

District du MORBIHAN

COMMISSION DEPARTEMENTALE du STATUT de l'ARBITRAGE

Séance du Mardi 17 mars 2026

Présidence de Mr Mikaël BOUGER

Présents : M Bouger / JM Avril / A Rault / P Racouet / G Nicolazic / B Le Hay / A Léauté

Excusé: C Guerrier, membre de la Section Recrutement

1° Courrier des clubs concernant le statut de l'arbitrage et réponse de la commission

- Courriers de clubs

CLUB	date	Réponse	OBSERVATIONS
LOYAT	30/09/2025	07/10/2025	Situation du club
PLUVIGNER AS	02/10/2025	07/10/2025	Couverture arbitre DOREAU
USSNAT	02/10/2025	07/10/2025	Situation Arbitre ETRILLARD
PONT-SCORFF	03/10/2025	07/10/2025	Candidat à l'arbitrage FIA
KERVIGNAC	08/10/2025	15/ 10/2025	Situation Arbitre RIABI WALID
GUIDELOISE	22/10/2025	23/10/2025	Candidat à l'arbitrage FIA
CAMPENEAC	31/10/2025	31/10/2025	Statut de l'arbitrage



« Morbihan, foot gagnant ! »

LOYAT	31/10/2025	31/10/2025	Le nombre de Mutés
GUIDELOISE	10/11/2025	27/11/2025	Mutation d'arbitre
CAMORS	27/11/2025	27/11/2025	Reprise arbitrage HAUMEY Julia
TREFFLEAN	27/12/2025	06/01/2026	Le nombre de Mutés
ROC ST ANDRE	07/01/2026	07/01/2026	Situation du club
LANDAUL	27/01/2026	27/01/2026	Situation du Club
MALGUENAC	27/01/2026	27/01/2026	Situation du Club
VANNES GAZELEC	06/02/2026	10/02/2026	Situation Arbitre MENGUAL
MALGUENAC	10/02/2026	10/02/2026	Situation du Club
LA CROIX HELLEAN	18/02/2026	18/02/2026	Situation du Club
FC KERSTEL	07/03/2026	10/03/2026	Changement club Arbitre
SURZUR	10/03/2026	11/03/2026	Candidat à l'arbitrage FIA
LA CROIX HELLEAN	13/03/2026	13/03/2026	Candidat à l'arbitrage FIA
SURZUR	13/03/2026	13/03/2026	Situation du Club

Courrier reçu des arbitres adressé à la commission du statut

Date	Nom Prénom	Club	Réponse
17/10/2025	LE LOHE DAVID	USSAC	17/10/2025
22/10/2025	GUILLOT OLIVIER	CS JOSSELIN	23/10/2025
02/12/2025	LE GUIFF FREDERIC	CLEGUER	02/12/2025

2- Arbitres couvrant leur club

En application de l'article 35 bis du statut de l'arbitrage, les arbitres dont la liste suit ayant été licenciés au sein de leur club pendant plus de 10 ans et ayant officié lors des 10 dernières années dans ce club avant l'arrêt définitif de l'arbitrage à l'issue de la saison 2024/2025, couvrent leur club pour la saison 2025/2026

CLUB	NOM Prénom	DATE EXAMEN	ARBITRE du club depuis le
QUEVEN CS	MADEC NICOLAS	10/04/2005	10/04/2005
REMUNGOL ES	LE BOT JEAN PIERRE	13/12/1981	13/12/1981
LA MONTAGNE	LE FAY FLORIAN	01/05/2004	01/05/2004
SAINT AVE	GAUDIN SACHA	17/10/2004	17/10/2004



APP ST TUGDUAL	LE GAL FREDERIC	10/04/2005	10/04/2005
PONTIVY STADE	GUEGUEN FLORENT	15/10/2006	15/10/2006

Mutation Arbitres

Situations du ressort de la Commission Départementale

- Cas de VIGNARD Pascal Licence N° 2297712495, arbitre du club de SAINT PERREUX (D1) souhaitant devenir arbitre indépendant, la commission dit qu'il devient arbitre Indépendant à compter du 1^{er} juillet 2025. Le club de SAINT PERREUX est non couvert pour 2025/2026 par cet arbitre car non formé par ce club
- Cas de HAUMEY Julia licence N°2547898299, arbitre du club de PONTIVY GSI (N3) et souhaitant reprendre l'arbitrage et adhérer au club de CAMORS (D1). Le nouveau club se trouvant à moins de 50 km de son domicile, la Commission dit qu'elle couvrira le club de CAMORS à compter du 1^{er} juillet 2029, sous réserve qu'elle arbitre conformément au Statut. Le club PONTIVY GSI est non couvert par cet arbitre car non formé par ce club
- Cas de LE GUIFF Frédéric licence N°2217751671, arbitre du club de CLEGUER (D1) et souhaitant reprendre l'arbitrage la saison prochaine et adhérer au club de GUEHENNO (D1). Après audition de l'arbitre, la Commission dit qu'à ce jour cet arbitre n'a pas renouvelé et qu'une décision ne pourra donc être prise qu'au début de la saison 2026/2027 s'il y a toujours volonté de renouveler dans sa fonction d'arbitre.

Situations du ressort de la Commission Régionale

- Cas de LE BIHAN Christophe Licence N° 2229642629, arbitre du club de MENIMUR (R2) souhaitant devenir arbitre indépendant, la commission propose qu'il devienne arbitre Indépendant à compter du 1^{er} juillet 2025. Le club de MENIMUR est non couvert pour 2025/2026 par cet arbitre car non formé par ce club
- Cas de ABOUBACAR Ali, licence N°254 6887748, arbitre du club de l'OLYMPIQUE de MIRERENI (Ligue de Mayotte) souhaitant adhérer au club de PLOEMEUR FC (R2). Compte tenu du changement de domicile, le siège de son nouveau club se trouvant à moins de 50 km de son domicile, il pourra couvrir le club de PLOEMEUR FC à compter du 1^{er} juillet 2025 sous réserve qu'il arbitre conformément au Statut.



- Cas de ARNAUD JASON licence N°2543200327, arbitre du club d'ANDERNOS SPORT (Ligue Nouvelle Aquitaine) souhaitant revenir au club de PLOERMEL FC (R1). Compte tenu du changement de domicile, le siège de son nouveau club se trouvant à moins de 50 km de son domicile, il pourra couvrir le club de PLOERMEL FC à compter du 1° juillet 2025.
- Cas de LE GALLES Nolane Licence N° 2546347096, arbitre de SULNIAC (R3) souhaitant devenir arbitre indépendant, la commission propose qu'il devienne arbitre Indépendant à compter du 1° juillet 2025. Le club de SULNIAC sera couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2027 sous réserve qu'il continue à arbitrer pendant ces 2 saisons.
- Cas de LE CLAINCHE Daniel Licence N° 2237732101, arbitre du club de LOCMINE ST CO (N2) et souhaitant adhérer au club de MOREAC (R2). La commission propose qu'il couvre le club de MOREAC à compter du 1° juillet 2029. Le club de LOCMINE sera non couvert pour 2025/2026 par cet arbitre car non formé par ce club

Tableau résumé des demandes de changement de club

NOM	Prénom	N° de Licence	Club quitté	Couvert jusqu'au	Nouveau club	Couvert à compter du	Club formateur
LE BIHAN	CHRISTOPHE	2229642629	VANNES MENIMUR	Non couvert	Indépendant	01/07/25	SAINT PHILIBERT
ABOUBACAR	ALI	2546887748	Ligue de Mayotte		FC PLOEMEUR	01/07/25	AS DE KAHANI
ARNAUD	JASON	2543200327	Nouvelle Aquitaine		PLOERMEL	01/07/25	VANNES OC
HAUMEY	JULIA	2547898829	PONTIVYF GSI	Non couvert	CAMORS	01/07/29	GUERN
VIGNARD	PASCAL	9604341280	SAINT PERREUX	Non couvert	Indépendant	01/07/25	RIEUX THEHILLAC
LE GALLES	NOLANN	2546347096	SULNIAC	30/06/2027	Indépendant	01/07/25	SULNIAC
LE CLAINCHE	DANIEL	2237732101	LOCMINE	Non couvert	MOREAC	01/07/29	MOREAC

3-Clubs en infraction

La commission arrête la liste des 35 (24 de District et 11 de Ligue) clubs en infraction à ce jour pour la saison 2025/2026 qui est proposée à la Commission Régionale et qui sera publiée sur le site du District du Morbihan pour les clubs de District et sur celui de la Ligue de Bretagne pour les clubs de Ligue ou de Fédération.



D'autre part il est fortement recommandé (si ce n'est déjà fait) à tous les clubs de mettre en place un Référent en arbitrage (qui peut être le Référent VOR pour les clubs qui ont adhéré ou qui vont participer à cette opération) dans leur organigramme. Ce Référent est plus spécialement chargé du recrutement et de la fidélisation des arbitres dans son club.

Année	Ligue 1	N 2	N 3	R1	R2	R2 fem	R3	D1	D2	D3	Total
1°				1	1	1	5	9	1	1	19
2°					1		1	6	4		12
3°					1			1	1		3
4°									1		1
Total				1	3	1	6	16	7	1	35

Ce nombre est susceptible de varier si des arbitres n'effectuent pas le nombre de matches exigé par le Statut.

Cette liste des clubs en infraction est susceptible d'appel en 2ème instance devant les commissions d'Appel dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF

Attention : depuis le 1° juillet 2025 les nouveaux arbitres issus des FIA ne couvriront leur club que quand ils auront effectué après quelques matches sur le terrain la séquence N°8 de cette FIA programmée pour le 1° semestre 2026.

Le Président
Mikaël BOUGER

Le Président du District
Lionel DAGORNE

Le Secrétaire
Alain LEAUTE